

► L'Histoire des maires : le partage de Montrouge



Les pavillons Ledoux à la barrière d'Enfer - vers 1850.

Le "conseil provisoire d'administration de la commune" du 23 mars 1848 se voit présidé par Gilles Cadet, nommé par le maire de Paris M.Recurt. Les membres du Conseil de Dareau qui en est absent, restent pratiquement tous en place. Le nom de Frédéric GERARD ne paraît pas. Cadet, lui, semble avoir peu marqué ses concitoyens pour qu'on le trouve suivant les documents sous les orthographes de Calet, Gallet, voire Radet, notamment lorsqu'il signe en tant que maire le texte de la déposition de la Veuve Simon, ancienne gardienne de la prison du Temple alors pensionnaire d'un hospice de la rue de Sèvres, déclarant qu'elle avait sauvé le Dauphin et que Louis XVII était vivant. L'histoire a fait long feu.

C'est à ce moment que sont achetés les terrains qui devaient servir à ériger la mairie.... Bientôt accaparée par le XIV^{ème} arrondissement. On se saurait dire si ce Gilles avait un lien avec la famille des jardiniers du faubourg Montmartre qui donnèrent leur nom à l'actuelle rue Cadet. Aux élections suivantes du 12 juin 1850, Cadet reste au Conseil, élu donc au suffrage universel, mais celui-ci choisit Guénot comme maire (l'histoire n'aurait-elle pas retenu son prénom ?). Il a deux adjoints dont Périer et vingt-quatre conseillers. Il est question de construire la mairie : les travaux commenceront en 1852, date à laquelle le maire démissionne. Arcueil est chargé des frais de casernement et de la responsabilité du fort qui portera le nom de Montrouge mais dont le territoire est encore à 500 mètres au sud des limites de la commune (août 1851). En mars suivant un décret retire aux maires la nomination de l'instituteur au profit du préfet.

Le glissement vers le rétablissement de l'Empire se fait progressivement. Le 7 novembre 1852, "Louis Napoléon Bonaparte est empereur des Français sous le nom de Napoléon III" Guénot s'était retiré depuis près d'un mois. Alexandre Dareau reprenait du service et il restera "notre" maire jusqu'au 31 décembre 1859. Paris s'agrandit, le maire et les conseillers doivent être propriétaires sur le maigre terrain auquel reste attaché le nom de Montrouge qu'on n'a plus de raison d'appeler "Grand".

Paris se sentait à l'étroit dans ses limites administratives. Englober les territoires compris dans le périmètre délimité par le mur des fortifications érigé dans les années 1840 était fort tentant pour les collecteurs de taxes et d'impôts. Montrouge était d'ailleurs ridiculement coupé de son hameau qui s'enflait à vue d'œil. Un témoignage contemporain examine parfaitement l'opération dont nous avons donné quelques détails dans de précédents numéros. Il remarque que "Depuis quinze ans, déjà sous les régimes précédents, on songeait à faire sauter ce verrou. Napoléon III se souvenant des propos de son oncle qui avait le souci de "faire plaisir aux Parisiens", se résolut, dès le mois de janvier 1859, à passer à l'action. Après une laborieuse mise au point, son projet de loi fut soumis au Corps Législatif au cours des séances des 25 et 27 mai, placées sous la présidence du duc de Morny. Les débats furent très animés et l'on ne peut pas ne pas être surpris par la liberté de parole accordée aux "honorables" députés de l'Opposition dans un régime dit totalitaire (...) il s'agissait de reculer les limites de la ville jusqu'à l'enceinte des fortifications de

M.Thiers, alors lieu de prédilection des promeneurs parisiens du dimanche. C'était une bande de terrain de deux kilomètres de large tout autour de Paris. L'annexion devait porter sur les communes suivantes : Passy, Auteuil, Batignolles-Monceau, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle. Devaient également être absorbés par la capitale les territoires ou portions des communes suivantes : Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Pré-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Bagnollet, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves et Issy. L'auteur s'étonna également que "les communes à annexer n'eussent pas été consultées" soucieux des conséquences financières, notamment pour les débits de boissons....dont les gérants ne connaissaient pas les couloirs de carrières qui permettaient de passer les barrières à l'abri des regards, notre auteur continue : "un autre membre de l'Opposition, M.Ricard (fit observer que l'opération) devait en outre augmenter le coût de la vie en faisant, par exemple, payer en banlieue 20 francs d'octroi pour un hectolitre de vin alors que le tarif du moment était seulement de 1,5 à 2 francs.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, Montrouge se réduit à 105 hectares (moins 30 de "servitude" inconstructible) contre 350 auparavant.

De près de 20 000 habitants recensés en 1856, leur nombre tombe exactement à 3534 habitants. Il faudra un demi-siècle à la commune pour retrouver une population équivalente.

Patrick Vauzelle, Société historique et archéologique du Grand Montrouge